



PROGRAMME
Climat municipalités
PHASE 2



Crédit photo : Isabelle Girard



Crédit photo : Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)

MRC de Nicolet-Yamaska

Positionné au Centre-du-Québec et bordé au nord par le lac Saint-Pierre et le fleuve Saint-Laurent, le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska est caractérisé par un paysage relativement plat à vocation majoritairement agricole. Les 23 290 habitants du territoire sont répartis dans 16 entités municipales, dont des villages, des paroisses et la ville de Nicolet. D'ailleurs, la MRC se démarque par son étroite collaboration tant avec les municipalités qu'avec les citoyens. En s'engageant activement dans la lutte contre les changements climatiques, elle s'affiche de plus en plus comme un leader indéniable du milieu rural dans l'action climatique. Elle est devenue, en novembre 2019, la première MRC à adopter un plan de transition écologique à l'échelle supralocale, dans lequel elle vise l'objectif ambitieux d'atteindre la carboneutralité d'ici 2030.

Projet

Développement d'un service clé en main d'implantation et d'entretien de bandes riveraines en milieu agricole dans la MRC de Nicolet-Yamaska

Résumé

La qualité des cours d'eau du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska est une problématique importante : les concentrations en azote et la turbidité de l'eau imposent un stress significatif aux écosystèmes aquatiques. De plus, on observe beaucoup d'érosion sur les rives, de décrochement de sol et de sédimentation en aval des cours d'eau. Ces phénomènes ne sont pas étrangers au fait que la présence d'arbres est très faible dans la MRC. En effet, seule 29 % de la superficie terrestre est boisée, alors que 56 % est cultivée, et ce, principalement sur une base annuelle. Cette situation engendre des effets négatifs sur les cours d'eau. La MRC prévoit que les épisodes climatiques extrêmes liés aux changements climatiques exacerberont ces problématiques.

Le présent projet consiste donc à mettre en place un service clé en main d'implantation et d'entretien de bandes riveraines élargies en milieu agricole sur le territoire de la MRC. Ce service permettra d'améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques en favorisant la présence d'arbres et en augmentant la capacité d'adaptation du milieu face aux changements climatiques. La bande riveraine élargie représente aussi l'occasion idéale d'augmenter le couvert forestier afin d'établir des puits de carbone et d'azote permanents, de créer des corridors de biodiversité faunique et floristique et de générer les conditions économiques favorables à la viabilité et à la pérennité du projet.

Trois grandes étapes de réalisation sont prévues :

1. Phase d'incubation pour la recherche de solutions innovantes visant le développement d'un modèle d'affaires durable, transférable et générateur de richesse environnementale et sociale. Une consultation publique pour récolter les idées et opinions des producteurs agricoles et des citoyens aura aussi lieu;
2. Montage d'un plan d'affaires détaillé comprenant toutes les composantes de la mise en œuvre du projet afin d'en valider la faisabilité. La MRC, avec l'appui d'un comité technique, portera cette deuxième phase qui nécessitera une grande multidisciplinarité;
3. Mise en œuvre du projet pilote par l'équipe de la MRC pour implanter le service et en tester tous les paramètres. La collaboration d'une quinzaine de producteurs agricoles sera requise pour évaluer l'offre de services proposée.

Ce projet est réalisé grâce à la participation financière du gouvernement du Québec dans le cadre du programme Climat municipalités - Phase 2 et rejoint les objectifs du Plan pour une économie verte 2030.

Saviez-vous que?

De façon générale, la bande de protection riveraine doit être d'une largeur de 10 à 15 mètres, selon la pente du terrain. En milieu agricole, lorsque les terres sont en culture, les producteurs ont plutôt l'obligation légale de maintenir une bande minimale de 3 mètres, celle-ci se mesurant à partir de la ligne des hautes eaux (LHE).

En plus de contribuer à réduire l'érosion, une bande riveraine de 1 mètre de largeur intercepte environ 15 % des fertilisants agricoles avant qu'ils ne se retrouvent dans nos cours d'eau, alors qu'une bande de 10 mètres en intercepte près de 70 %!

Principaux partenaires

- Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC)
- Syndicat local de l'Union des producteurs agricoles
- Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)
- Club Yamasol
- Municipalité de Baie-du-Febvre

Aide financière accordée

221 130 \$ sur 307 030 \$

Durée

2021-2023

Pour en savoir plus

Marie-Hélène Larivière, conseillère en développement agroalimentaire
MRC de Nicolet-Yamaska
mh.lariviere@mrcny.qc.ca
819 519-2997, poste 2234